



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 6185

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la situation du patrimoine immobilier du ministère de l'intérieur. Le rapport Tron sur l'immobilier de l'État a fortement incité à la mise en oeuvre d'une gestion patrimoniale dynamique du patrimoine public afin de réduire certaines dépenses et de rationaliser la gestion du parc. Il lui demande de préciser la stratégie immobilière du ministère au regard des objectifs de valorisation de son patrimoine et de l'optimisation de sa gestion.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales s'est doté d'un document cadre présentant les orientations stratégiques de sa politique immobilière pour la période 2007-2009. Ce document prospectif intègre les récentes réformes intervenues dans la gestion du patrimoine immobilier de l'État tout en tenant compte de la spécificité du parc immobilier de l'administration territoriale, de la police nationale et de la sécurité civile, spécificité liée aux missions du ministère de l'intérieur. Il sera appliqué en tenant compte des réflexions en cours dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). En 2006, 28 biens affectés au ministère ont fait l'objet d'une cession. Le ministère poursuit ses efforts dans la vente des biens devenus inutiles. Il envisage même d'anticiper leur cession grâce aux nouvelles dispositions législatives du code général de la propriété des personnes publiques qui permettent notamment de céder un immeuble occupé. Pour optimiser la gestion de son patrimoine, le ministère de l'intérieur va engager un certain nombre d'actions définies dans son document cadre telles que la mise à jour ou l'élaboration de référentiels thématiques, la mise en place de groupes de veille prospective sur l'évolution des besoins immobiliers des services de police et la mise en oeuvre du schéma directeur des implantations immobilières de l'administration centrale.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6185

Rubrique : État

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5933

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2654